
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 9 juillet 2020 à 9 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 9 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 9 H 01 ET SE TERMINE À 9 H 13.

CA20 16 0229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2020, 9 H

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020, à 9 h, tel que proposé.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

40. Toute séance extraordinaire du conseil comprend une période de questions au début de la séance. Les questions des personnes présentes doivent se rapporter uniquement aux sujets à l'ordre du jour (Règlement AO-468).

Une des questions reçues dans le cadre de la présente séance ne se rapporte pas aux sujets inscrits à l'ordre du jour et n'a donc pas été traitée par le conseil (art. 40 - Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)).

Il est annoncé qu'un suivi administratif sera fait sur cette question

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 9 H 13 ET SE TERMINE 9 H 22.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Micheline Maranda	M. Tomlinson merci pour la réponse partielle à ma question d'hier. Je me permets donc de vous interpeller à nouveau pour la partie de la question que vous n'avez pas répondu. Pourquoi procéder par délégation de pouvoir à la directrice de l'arrondissement pour le deuxième fond COVID alors qu'il m'apparaît que cela aurait été beaucoup plus simple et rapide et de procéder par simple vote du conseil comme vous le faites d'ailleurs aujourd'hui pour le premier 50 000\$ du fond COVID?
Marc Poulin	L'arrondissement vote aujourd'hui une subvention de 116 000\$ à l'OBNL qui administre le camp de jour de l'arrondissement, montant qui s'ajoute aux 30 000\$ déjà accordé. Le sommaire décisionnel établi clairement que l'OBNL a une convention de services avec l'arrondissement et on sait qu'il y a une convention d'aide à la mission (aide financière) même si la case n'est pas cochée. Le statut de cet OBNL est donc différent de celui du camp de soccer où l'arrondissement ne fait que prêter le plateau sportif. Pourtant l'OBNL et très certainement en contravention de sa convention de service car les heures de service de garde ne sont pas respectées, ni l'engagement d'offrir des sorties aux jeunes pourtant inclus dans le tarif nettement à la hausse chargé cette année. On comprend que la COVID est la cause principale de cet écart par rapport à la prestation de service. C'est d'ailleurs la raison de la subvention supplémentaire. Ce qui est moins clair c'est pourquoi l'arrondissement n'a pas négocié des aménagement financiers au bénéfice des parents pour compenser les prestations non offertes dans un même souffle. Doit-on en conclure que l'arrondissement a préféré garder pour lui ce bénéfice sous forme de subvention moindre? Toujours est-il que quand on verse pour près de 150 000\$ de subvention à un organisme on a un argument de poids en négociation et que l'arrondissement était bien placé pour revendiquer une meilleure prestation de service pour ses citoyens. Pourtant il ne l'a pas fait et se refuse toujours à le faire. Ma question, pourquoi l'arrondissement ne prend pas le parti des parents payeurs de taxes dans ce dossier?
Sabrina Merceron	Dans l'ordre du jour on apprend que le camp de jour et la camp de soccer reçoivent chacun 70 \$ par semaine par participant pour adapté leur camp à la Covid. Cet argent vient de ville de Montréal. En fermant l'aréna, vous avez privé 120 jeunes de leur camp de patin. En vertu du programme de la ville centre cela aurait donné droit à environ 60 000\$ de subvention pour notre camp de patin. Quand on sait que l'arrondissement a fermé l'aréna pour économiser environ 50 000\$ selon les dire de M. Tomlinson, que de ce 50 000\$ environ 30 000\$ aurait été récupéré par les frais qui nous sont chargé, donc une économie nette de seulement 20 000\$ et qu'en contre parti, on aurait pu obtenir 60 000\$ de la ville centre, c'est qui qui ne sait pas compter à l'arrondissement pour priver ainsi 120 jeunes patineurs de leur camp alors que le camp aurait pu s'autofinancer totalement ? Pourquoi ne pas avoir pris la

CIToyENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	décision de rouvrir l'aréna et de servir de ces sommes pour assumer les frais de la réouverture? Quelle est la logique financière?

CA20 16 0230

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SPÉCIAL NON RÉCURRENT MAXIMAL TOTALISANT LA SOMME DE 141 680 \$ (TOUTES TAXES APPLICABLES INCLUSES), AUX DEUX (2) ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROJET ESTIVAL DE LEURS CAMPS DE JOUR RESPECTIFS DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET LE PROJET D'ADDENDA À CET EFFET / AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LESDITES CONVENTION ET ADDENDA / DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 141 680 \$, toutes taxes applicables incluses, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	CONVENTION OU ADDENDAS	MONTANT MAXIMAL
Corporation du Collège Bois-de-Boulogne	addenda	116 480 \$
Club de Soccer Mont-Royal Outremont (CS MRO)	convention	25 200 \$

D'APPROUVER le projet de convention et le projet d'addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention et cet addenda pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207426004

CA20 16 0231

RATIFICATION D'UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 50 000 \$, TOUTES TAXES APPLICABLES INCLUSES, AUX 6 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DÉSIGNÉS, POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT / APPROUVER LES 6 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES À CES CONTRIBUTIONS POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE RATIFIER l'octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ (toutes taxes applicables incluses) aux organismes désignés et les dépenses autorisées pour la réalisation des projets suivants à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont :

#	Organisme	Descriptif / projet	Montant demandé	Montant total octroyé
1	Fondation Aide Covid-19	Sécurité alimentaire	24 130,00 \$	3 856 \$
2	Maison des jeunes d'Outremont	Soutien psychosocial clientèle adolescente	1 044,00 \$	1 044 \$
3	Centre de bénévolat Sarpad Outremont	Soutien psychosocial clientèle aînée	459,00 \$	394 \$
5	Corps de bénévoles HATZOLOH, division Outremont	Soutien psychosocial communautés juives	35 000,00 \$	9 700 \$
6	YMCA du Québec- du Parc	Soutien psychosocial clientèle adolescente	7 260,00 \$	7 260 \$
7	Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont	Soutien vitalité économique	31 200 \$	27 000 \$

D'APPROUVER les six (6) projets de convention à cet effet;

D'AUTORISER la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.01 1203489011

CA20 16 0232

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ DE 25 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) LAURIER OUEST OUTREMONT POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF CONJOINTE AVEC LES ASSOCIATIONS DES COMMERÇANTS DES AVENUES VAN HORNE ET BERNARD POUR ASSURER LA RELANCE DE L'ACHAT LOCAL - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET LA SDC LAURIER OUEST OUTREMONT, ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AUTORISER LE MAIRE AINSI QUE LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local, provenant du fonds de surplus;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

D'EXIGER une reddition de comptes au terme de la campagne de sociofinancement et que les fonds inutilisés soient remis à l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1206347001

CA20 16 0233

BONIFICATION DU FONDS D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT D'UN MONTANT DE 50 000 \$ SUPPLÉMENTAIRE POUR OFFRIR UN SOUTIEN FINANCIER ACCÉLÉRÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE L'ARRONDISSEMENT - DÉLÉGUER À LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT L'APPROBATION DES DEMANDES DE VERSEMENTS ET L'AUTORISATION DE DÉPENSES EN VERTU DES ARTICLES 24.1 ET 24.2 DU RÈGLEMENT AO-460 - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES À CES CONTRIBUTIONS POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE BONIFIER le fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant supplémentaire de 50 000 \$, portant ainsi le total du Fonds à 100 000 \$;

DE DÉLÉGUER à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses, le tout en vertu des articles 24.1 et 24.2 du Règlement AO-460;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, toute convention relative au présent dossier;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.03 1206695018

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 9 H 34.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020.